

Note de Léon Pignon sur la France d'Outre-mer et le marché commun (Paris, 15 mai 1956)

Légende: Dans une note datée du 15 mai 1956, le directeur des Affaires politiques au ministère de la France d'Outre-mer, Léon Pignon, expose sa position au sujet des problèmes posés pour la France d'outre-mer par le projet de marché commun européen.

Copyright: (c) Archives Nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_de_leon_pignon_sur_la_france_d_outre_mer_et_le_marche_commun_paris_15_mai_1956-fr-78af9e95-b2f5-4856-8e77-673d87of7c43.html



Date de dernière mise à jour: 01/03/2017

HD/GW

3889

15 MAI 1956

DI II T E

Pour MONSIEUR LE MINISTRE

(à l'attention de Monsieur l'Inspecteur Général DEMAÏLLE)

O B J E T : Marché Commun Européen.

En me communiquant les projets de lettres au Président du Conseil et au Ministre des Affaires Etrangères au sujet des problèmes posés pour la France d'Outre-Mer par le projet de Marché Commun Européen, le Directeur des Affaires Economiques m'a demandé de faire connaître d'urgence au Cabinet mon avis sur leur rédaction

D'une manière générale, ces projets rencontrent mon entier accord.

Toutefois, un certain nombre de points, à mon avis importants, sont passés sous silence.

1°- Les problèmes particuliers posés pour la France d'Outre-Mer par la structure des Institutions du Marché Commun Européen devraient être signalés aux négociateurs du Traité (assurer la représentation des territoires d'Outre-Mer, éviter cependant la rupture de l'unité de la représentation de la République Française - pondération de la représentation de la République Française pour tenir compte de la participation de l'Outre-Mer, limite à nos revendications sur cette question).

2°- Il ne me paraît pas possible d'établir purement et simplement les problèmes particuliers tant économiques que politiques posés par les Territoires sous tutelle du Cameroun et du Togo et par les zones françaises situées dans le Bassin Conventionnel du Congo (régime économique spécial soit à maintenir, si ces territoires et zones doivent restés en dehors du Marché Commun

.....

soit à bousculer si ces territoires et zones doivent y entrer). Du point de vue politique, je crois qu'il serait extrêmement dangereux de maintenir le Cameroun, le Togo et les zones françaises du Bassin Conventionnel du Congo en dehors du Marché Commun si les territoires d'Outre-Mer africains doivent, eux, y participer

3°- Le problème des charges sociales devrait également, je crois, faire l'objet dans le Traité d'une clause spéciale concernant l'Outre-Mer. L'égalisation des charges sociales entre l'Europe et l'Afrique ne peut être qu'une tendance à très longue échéance si l'on ne veut pas compromettre le développement économique des Territoires africains qui connaissent déjà un certain nombre d'handicaps.

4°- Contre la thèse de la participation de l'Outre-Mer au Marché Commun, certains ne manqueront pas de faire valoir que la Belgique, jusqu'ici du moins, n'a pas cru nécessaire de soulever la question en ce qui concerne le Congo Belge. Comparer à cet éventuelle argumentation, il conviendrait d'expliquer en quelques mots les différences profondes entre le Congo Belge et les Territoires d'Outre-Mer français sur le terrain économique, comme sur le terrain politique (Bassin Conventionnel - absence de participation des autochtones congolais à la vie politique locale et à la vie politique de la Métropole).

5°- Les clauses spéciales sont indiquées d'une manière peut-être trop générale et il est à craindre que la rédaction actuelle soit insuffisante pour servir utilement à la rédaction du Traité lui-même.

6°- En ce qui concerne la libre circulation des hommes et ses inconvénients Outre-Mer, il conviendrait d'insister sur le fait qu'un afflux d'Européens en Afrique empêcherait à coup sûr la formation d'une classe moyenne africaine de commerçants et de "cadres" industriels, ce qui offrirait les plus graves inconvénients politiques et sociaux.

Le Directeur des Affaires Politiques,

Signé: PIGNON